

## Conseil municipal du lundi 1er février 2010

Le premier février deux mille dix, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf M. Laurent BAUDIQUÉY absent excusé procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT, Mme Isabelle BASTIEN absente excusée procuration à M. Bruno BERNARD, Mme Isabelle CHATAIGNER absente excusée, Madame Josiane RUFFION absente excusée, Madame Sylvie PARDONNET absente excusée.

M. Bruno BERNARD est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 5 janvier 2010 n'appelle aucune observation, il est validé comme tel par le conseil municipal.

### **Gratification versée à une stagiaire**

Le Maire expose que dans le cadre de sa formation en baccalauréat Professionnel Services-Accueil-Assistance-Conseil une étudiante a effectué son stage de formation en milieu professionnel au sein du secrétariat de mairie depuis le 4/01/2010. Ce stage a pris fin le 30/01/2010.

La stagiaire est une personne domiciliée à Boussières. Mlle Lolita ROUSSET-CUESTA a fait preuve au cours de son stage d'esprit d'initiative, d'intérêt au milieu professionnel et a réalisé des tâches utiles pour la commune.

Afin de remercier Lolita pour son implication, le Maire souhaite lui allouer une gratification financière d'un montant de 200 €.

Cette somme sera prélevée à l'article 6228 du BP 2010.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

### **DGE : demande de subvention : achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie**

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler un poste informatique pour le secrétariat de mairie et de s'équiper d'un vidéo projecteur.

Il présente un devis de la société ECOBASE d'un montant de 1 240 € HT.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour renouveler le matériel informatique
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Montant HT du matériel	: 1 240,00 €
Fonds libres	: 620,00 €
Subventions (50 %)	: 620,00 €
TVA	: 243,04 €
<b>Montant TTC</b>	<b>: 1 483,04 €</b>

- sollicite l'aide financière de l'État

### **Aménagement de trottoirs chemin de Nela : demande de subvention auprès de l'État (DGE)**

Le Maire expose le projet d'aménagement du chemin de Nela. Il précise que l'État subventionne à hauteur de 25 % des travaux de construction de trottoirs et de chaussée.

L'évaluation des travaux réalisée par le cabinet BATECO s'élève à 81 434,01 € HT. A cela il convient la maîtrise d'œuvre et les frais divers soit un total pour l'opération de 94 000 € HT.

L'exposé du Maire entendu, le conseil, à l'unanimité des membres présents :

- s'engage à exécuter et à financer les travaux de construction de trottoirs et la rénovation de la chaussée chemin de Nela pour un montant de 94 000 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres	:	35 500,00 €
Subvention (25 %)	:	23 500,00 €
Emprunt	:	35 000,00 €
TVA	:	18 424,00 €
<b>Total TTC</b>	:	<b>112 424,00 €</b>

- sollicite l'aide financière de l'État
- s'engage à entreprendre les travaux dans un délai de 24 mois et à les terminer dans les 4 ans suivant la date de notification de la décision attributive de subvention.

### **Demande de subvention étude de faisabilité extension caserne CPI**

Le Maire expose que la caserne actuelle des pompiers n'est plus adaptée au nombre des interventions effectuées par le CPI de Boussières. De plus le SDIS du Doubs prévoit de doter le CPI de matériel roulant supplémentaire. Il convient donc d'envisager l'extension du centre actuelle avant la programmation par le SDIS de la création d'une nouvelle caserne.

Afin de connaître le coût de cette transformation, le maire a demandé à la SASU Pierre LELU de l'assister dans l'étude de faisabilité.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** :

- de se faire assister dans l'élaboration de son projet de faisabilité dont le montant s'élève à 3 200 € HT, soit 16 demi-journées
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général
- de se faire assister dans les 12 mois à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

### **Bail logement ancienne perception**

Le Maire expose que le logement communal situé au premier étage du bâtiment de l'ancienne perception est libre et qu'il peut être loué. Une publicité a été faite et les demandes étudiées.

Le Maire propose de louer ledit logement à Mme PAULHAC Véronique et M. Thierry VAILLS. Il précise que ces personnes habitent Thoraise et qu'ils ont deux enfants en âge d'être scolarisé à Boussières.

Le Maire propose d'établir le bail aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 497,73 €
- Indice de référence : Indice de Référence des Loyers du 4<sup>ème</sup> trim. 2009 soit 117,47
- Révision du loyer : annuelle en fonction de l'indice IRL du 1<sup>er</sup> trimestre
- Provision pour les charges de chauffage : 60 € parmois
- Caution : 1 mois de loyer.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et charge le Maire d'établir le bail correspondant qui commencera à courir à compter 1<sup>er</sup> mars 2010.

### **Fusion direction des écoles**

Le Maire expose que le rectorat a demandé la fusion des directions de l'école primaire et de la maternelle. Celles-ci deviendront une école primaire : il n'y aura plus qu'un seul poste de directeur pour les deux sites. Les deux écoles vont fusionner ce qui permettra de maintenir une journée de décharge pour le directeur et pérenniser son remplacement avec un personnel titulaire pendant cette décharge. Cette fusion a été approuvée par les représentants des parents d'élèves. Afin d'être applicable, la fusion doit être entérinée par le conseil municipal.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette fusion à **l'unanimité**.

## **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation d'une étude de faisabilité pour le raccordement des eaux usées de la commune de Boussières à la station d'épuration de Grandfontaine : étude pré-opérationnelle**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 octobre 2008 relative aux délégations du Conseil au Maire.

### CONTEXTE

Suite au schéma directeur d'assainissement réalisé pour la Commune de Boussières, celle-ci doit construire une nouvelle station d'épuration au village.

En parallèle, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine a lancé une étude sur le devenir de la station de Grandfontaine; et actuellement, plusieurs villages sont déjà raccordés dont la commune de Thoraise via un réseau en refoulement.

La commune de Boussières envisage l'opportunité de se raccorder également sur la station de Grandfontaine en créant un réseau de canalisation et de postes de refoulement jusqu'à la station. Pour cela, elle a besoin de lancer une étude de faisabilité pour réaliser ces travaux.

Le lancement de cette opération nécessite la réalisation d'étude pré-opérationnelle sous la forme d'un marché d'étude de faisabilité passé conformément à l'article 28 du Code des marchés publics relatif à la procédure adaptée. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2010 à hauteur de 6 000 €.

### DESCRIPTIF SOMMAIRE

Un dossier de consultation a alors été rédigé dans ce sens, prévoyant les principales dispositions suivantes :

Le titulaire devra réaliser l'étude de faisabilité pour raccorder les effluents de Boussières en prévoyant notamment :

- L'étude de trois tracés de réseaux, en prenant en compte le raccordement de la station d'épuration actuelle et des deux stations situées à Boussières Maroc et Boussières Papeterie
- Le chiffrage de ces tracés aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.
- Un rapport détaillé permettant au Maître d'Ouvrage de retenir un tracé optimum.

Les critères d'attribution des offres étaient les suivants :

1. Le coût des honoraires pour 60 % noté sur 60 points.
2. La valeur technique et la compétence de l'équipe mobilisée, 40% noté sur 40 points, appréciée à partir du mémoire décrit au règlement de consultation

Le délai global de la mission est de 2 mois.

Après analyse des offres reçues, le pouvoir adjudicateur, en vertu de sa délégation accordée par le Conseil Municipal, a décidé d'attribuer le marché au bureau d'études B&R Ingénierie pour un montant de 4680 € HT soit 5 597,28 € TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Prend acte de l'attribution du marché d'étude de faisabilité pour un montant de 5 597,28 € TTC,
- S'engage à financer le solde de l'opération dans le cadre des crédits inscrits au BP 2010.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Le maire rappelle quelles sont les principales sources de financement communale : les subventions, les emprunts, la Dotation Globale d'Equipement (Dotation de l'Etat), la Taxe Professionnelle, les impôts directs (taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti). Pour 2010, les éléments chiffrés de la Dotation Globale d'Equipement n'ont pas encore été communiqués par la préfecture. A priori, la dotation de l'Etat n'augmentera que de 0.6 %.

La section de fonctionnement d'un budget représente les charges incompressibles, (charge du personnel, charge d'entretien général, charge de gestion courante) tandis que la section d'investissement représente les opérations d'investissement réalisées par la commune.

Le maire présente au conseil municipal la liste des projets détaillés dans la section de fonctionnement pour le budget 2010, il s'agit de travaux de rénovation ou d'entretien des principaux bâtiments communaux ainsi que les projets chiffrés pour 2010 en investissement et les grandes opérations d'investissement prévues (le projet de création d'une cantine, la rénovation intérieure de la mairie, l'extension du CPI de Boussières, la mise en route des travaux de la tranche N°3 pour la MDL, ainsi que les travaux projetés chemin de Nela)

En ce qui concerne le budget général, le maire réfléchit à la possibilité d'augmenter le plus modérément possible les impôts en suivant l'indice de l'inflation générale. L'idéal serait une augmentation de 2%.

Pour maintenir une croissance idéale de la population de 3 à 5%, il faudra conserver la possibilité de lotir pour faire venir de nouvelles familles à Boussières.

## **Questions diverses**

### **La Poste**

Un prochain rendez-vous est prévu avec Madame CAVAILLES directrice de la poste pour lui demander des explications sur la situation de la poste de Boussières.

### **Sentier**

Madame Wilma SINA-AUCANT signale la dangerosité du sentier pédestre des Papeteries à cause de la présence d'un câble France Telecom. Un courrier sera prochainement adressé à France Telecom pour leur demander d'intervenir rapidement.

### **Agenda partagé**

Le maire informe de la mise en place d'un agenda partagé via Internet pour les conseillers.

### **Enquête Assad**

Une enquête ASSAD réalisée en collaboration avec la CAGB sera prochainement adressée par courrier à tous les habitants de 60 ans et plus pour connaître leurs besoins et leurs attentes. Certaines personnes seront interviewées également par l'ASSAD.

### **Inauguration du terrain multisports**

Elle se déroulera samedi 1<sup>er</sup> mai. Un tournoi sera proposé pour l'occasion dans l'après-midi (tournoi multisports foot handball et basket) suivi d'une soirée dansante.

### **Enquête sur les besoins des 11-17 ans**

Il ressort de cette enquête que les jeunes sont favorables à la mise en place d'actions d'animation. Des journées d'animation vont être proposées à compter des prochaines vacances de Pâques.

**La séance a été levée à 22h45**